



Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne

SEMINAIRE SUR LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (SIMT) ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI

***POLITIQUES DE L'EMPLOI ET LES STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA
PAUVRETÉ***

(BAMAKO, DU 13 AU 17 NOVEMBRE 2006)

**Présenté par : Oumarou EL HADJI MALAM SOULE,
Expert suivi DSRP/OMD
AFRISTAT - Bamako**

Sommaire

I. Contexte	3
II. Diagnostic de la situation de l'emploi dans les SRP	4
II.1. Aperçu historique des politiques de l'emploi et des SRP.....	4
II.1.1. Avant 1999 : des objectifs de politiques de développement non hiérarchisés.....	4
II.1.2. A partir de 1999 : problématique de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté	4
II.1.3. Contenus des axes stratégiques et politiques de l'emploi : encore disparates	4
II.1.4. Nature de l'information et place de l'emploi en rapport avec la pauvreté.....	5
II.2. Prise de conscience des questions de l'emploi et disponibilité des données.....	6
II.3. Place de l'emploi dans le suivi et évaluation des DSRP	7
II.4. CRESMIC.....	8
III. Pistes d'amélioration de la situation de l'emploi dans les SRP	11
III.1. Diagnostics détaillés, pertinents et adaptés aux contextes	11
III.2. Production et analyse régulières des données sur le marché de l'emploi.....	11
III.3. Mise en place d'un réseau permanent d'institutions bien coordonné.....	11
III.4. Pistes à explorer pour les prochaines SRP	12
IV. Conclusion et recommandations.....	12
IV.1. Recommandations d'ordres technique et institutionnel	13
IV.2. Recommandations d'ordre politique	13
Bibliographie	15

I. Contexte

Depuis 1999, année de lancement de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (IPPTE) par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), plusieurs Etats se sont engagés dans l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ces documents ont pour but d'exposer les stratégies et les actions que comptent mettre en œuvre les pays en vue de réduire durablement la pauvreté. De nos jours, la réduction de la pauvreté est au cœur des préoccupations de la politique économique et sociale dans le monde, notamment dans les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne. La logique d'élaboration de ces Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) repose sur le diagnostic de la situation socio-économique des Etats, le choix d'objectifs prioritaires à atteindre à moyen terme, l'élaboration d'un plan d'actions et la mise en œuvre des moyens pour les réaliser. Un dispositif de suivi et évaluation s'est avéré indispensable afin d'apprécier les résultats et les effets des stratégies mises en œuvre.

En effet, à la fin de l'année 2001, la majorité des partenaires au développement, dont la Banque mondiale et le FMI, ont effectué des revues préliminaires de l'expérience dans la formulation et la mise en œuvre de ces DSRP. Le principal constat qui s'est dégagé de ces exercices était que le suivi et évaluation des stratégies constituait l'un des éléments clef de la problématique auquel il faudrait apporter une attention particulière au cours des prochaines années. Ce constat a été confirmé par plusieurs pays africains qui, lors de conférences et séminaires¹, ont exprimé des besoins d'appui dans la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation des DSRP et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à travers l'organisation des systèmes d'information existants et le développement des Systèmes statistiques nationaux (SSN).

De ces différentes évaluations, il ressort que certains domaines clés comme l'emploi n'ont pas jusqu'ici été systématiquement pris en compte aussi bien dans le diagnostic que dans les principaux axes stratégiques sur lesquels s'appuient les plans d'actions retenus dans les DSRP. Il reste à savoir si cet état de fait provient du manque d'appréhension des questions d'emploi en relation avec la pauvreté ou d'un manque de données spécifiques pour poser convenablement le diagnostic de la situation de l'emploi afin de formuler correctement les politiques économiques et sociales. Ainsi, en 2004 suite au Conseil des Chefs d'Etat (Ouagadougou juillet 2004), le développement de l'emploi devra constituer l'un des objectifs majeurs de la politique de réduction de la pauvreté dans plusieurs pays, surtout dans le cadre de la mondialisation du marché du travail caractérisée par une grande mobilité de la main-d'œuvre.

L'objectif de cette communication est de poser la problématique sur les questions de suivi de l'emploi et de faire des propositions en vue d'une meilleure intégration de l'emploi dans la formulation du suivi et évaluation des SRP.

¹ Forum sur les OMD en février 2003 à Dakar, Séminaires sur le suivi et évaluation des DSRP en février et août 2003 à Ouagadougou, Atelier PARIS21 sur l'utilisation des statistiques dans les politiques de lutte contre la pauvreté et de développement janvier 2003

II. Diagnostic de la situation de l'emploi dans les SRP

II.1. Aperçu historique des politiques de l'emploi et des SRP

II.1.1. Avant 1999 : des objectifs de politiques de développement non hiérarchisés

Avant 1999 et les premiers DSRP, les mesures prises par les certains Etats africains dans le domaine de l'emploi s'inscrivaient dans le cadre des politiques de développement et des missions de l'Etat providence. Bien que la promotion de l'emploi visait l'amélioration du bien-être des populations, elle était rarement perçue sous l'angle de la réduction de la pauvreté.

Avec la crise économique et l'ajustement structurel, les traditionnels plans de développement ont été suspendus. Le principe de l'Etat/providence s'est effondré. Devenu incapables d'assurer leurs missions, les Etats ont été contraints de maîtriser désormais leurs dépenses et de rendre compte de la gestion du développement aux partenaires locaux et extérieurs.

II.1.2. A partir de 1999 : problématique de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté

L'élaboration des DSRP à partir de 1999 s'est traduite par la prise en compte des problèmes sociaux causés par la crise économique et la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels. S'efforçant d'intégrer les préoccupations de développement humain et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que les objectifs prioritaires des pays, les DSRP sont devenus le cadre unique de référence pour les actions gouvernementales et les interventions des partenaires au développement.

Tout en continuant de prôner une option libérale et une croissance forte, les DSRP préconisent d'associer des politiques économiques et sociales tenant compte de la croissance économique, le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté. En revanche, les orientations stratégiques préconisées dans le cadre des DSRP ne mentionnent pas explicitement la promotion de l'emploi parmi les axes retenus dans ces documents.

Dans la pratique, seuls les choix politiques de certaines priorités nationales ont conduit quelques pays à retenir dans leur DSRP un axe stratégique spécifique "promotion de l'emploi" parmi les axes-clés de réduction de la pauvreté. En général, les objectifs fixés en matière d'emploi dans ces stratégies sont d'ordre quantitatif (la création d'emplois et la réduction du chômage), même si certains concernent la formation, l'amélioration des conditions de travail et des niveaux de revenus. Rares sont les pays dont les DSRP de première génération se préoccupent clairement des aspects qualitatifs de l'emploi, notamment de la promotion de l'emploi décent et de la satisfaction des bénéficiaires (Mali, Rwanda par exemple).

II.1.3. Contenus des axes stratégiques et politiques de l'emploi : encore disparates

Les axes stratégiques des DSRP tenant lieu de politiques de l'emploi ont un contenu variable selon les choix du pays. Ce contenu se décline en mesures, projets et programmes d'actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'emploi pour lutter contre la pauvreté. Les principales actions retenues se résument comme suit :

- lancement de grands travaux et projets à haute intensité de main-d'œuvre (infrastructures routières, équipements collectifs, centres de santé, établissements scolaires, etc.) ;
- développement et la modernisation de l'agriculture et de certains secteurs porteurs tels que le tourisme ;
- création ou renforcement des capacités des structures de promotion de l'emploi, d'appui, d'encadrement ou de financement en faveur des promoteurs de petites et moyennes entreprises, dans le secteur agricole ou dans l'industrie ;
- promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage en tenant compte des besoins du marché du travail dans le pays;
- mise en place de dispositifs de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur l'emploi : création d'un Observatoire de l'emploi, identification des sources d'information sur l'emploi, lancement d'enquêtes en tenant compte du domaine emploi ;
- mise en place d'un cadre d'élaboration d'une politique sectorielle de l'emploi, laquelle n'existait pas encore, du moins véritablement, dans la plupart des pays concernés.

II.1.4. Nature de l'information et place de l'emploi en rapport avec la pauvreté

Les informations sur l'emploi utilisées dans les pays considérés pour le diagnostic de la pauvreté proviennent principalement des enquêtes auprès des ménages. Ces opérations, qui collectent des données sur les conditions de vie des populations, sont les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, les enquêtes par questionnaire sur les indicateurs du bien-être (QUIBB) les enquêtes 1-2-3, etc. Selon le pays considéré, d'autres sources d'information sont aussi mises à contribution à des degrés variables ; citons (i) les recensements démographiques ; (ii) les bilans emplois de la comptabilité nationale ; (iii) et divers fichiers administratifs.

A ce stade, on note que la faible utilisation de la seconde catégorie de sources de données, est imputable à la disponibilité et à la régularité de production des informations. En effet, les recensements démographiques sont épisodiques (en général, à intervalles de 10 ans) ; les bilans emplois de la comptabilité nationale ne sont souvent disponibles que tardivement ; et les sources administratives souvent parcellaires et mal tenues ; les enquêtes permettant de calculer des indicateurs sur l'emploi sont rares et sont en général limitées à une ou quelques agglomérations urbaines.

Dans les diagnostics de la situation socio-économique contenus dans les DSRP, les questions relatives à l'emploi sont traitées de diverses manières en fonction des données et des analyses disponibles dans le pays. Les résultats des consultations participatives permettent de situer, à partir des perceptions des populations, les problèmes d'emploi parmi les principales causes de la pauvreté. Ils donnent en plus une idée de la substance de ces problèmes, laquelle est résumée ou illustrée dans certains DSRP. En général, le chômage constitue le sous-thème de l'emploi évoqué dans presque tous les DSRP. En revanche, rares sont les DSRP qui ont posé de façon explicite les questions portant sur le sous-emploi, le secteur informel, etc. En effet, très peu d'informations figurent dans les DSRP pour étayer ces problématiques. Au cas où ces questions ont été abordées, il s'agit uniquement des données d'état, issues d'opérations ponctuelles parfois vétustes ne permettant pas de dégager l'évolution des phénomènes dans le temps et dans l'espace. Concernant le diagnostic informationnel, le détail sectoriel des domaines suivis par les DSRP de 23 pays d'Afrique francophone a permis d'identifier les quatre groupes suivants leur occurrence :

- domaines couverts par plus de 80% des pays : macroéconomie, profil de pauvreté et secteurs sociaux prioritaires (santé, éducation, eau potable et assainissement) ;
- domaines couverts par plus de 50% des pays : gouvernance, agriculture, habitat, nutrition, infrastructure, énergie ;
- domaines couverts par moins de 50% des pays : personnes vulnérables, emploi, population, participation et lutte contre la corruption ;
- domaines couverts par moins de 20% des pays : le secteur informel (pourtant premier pourvoyeur d'emplois dans le milieu urbain), ou les structures de micro-crédit, directement orientées vers les plus pauvres en milieu rural. D'autres domaines comme les questions de population et le secteur privé sont faiblement couverts par les DSRP.

Pourtant tous les résultats des consultations participatives, organisées dans le cadre de l'élaboration des DSRP dans plusieurs Etats, convergent sur le fait que les populations classent le manque d'emploi et sa précarité parmi les premières causes de pauvreté, corroborant les modélisations économétriques qui font figurer les variables d'emploi parmi les déterminants de la pauvreté. Notons que l'Afrique détient le triste record de compter 33 des 48 pays les plus pauvres de la planète ; l'incidence de la pauvreté y est particulièrement élevée : environ 52% de la population vivent avec moins de un dollar par jour et la pauvreté extrême touche 43% de la population urbaine et 59% de la population rurale. Toutes les formes de pauvreté coexistent en Afrique : pauvreté monétaire, pauvreté des conditions d'existence, pauvreté des potentialités, pauvreté en termes d'exclusion sociale, etc.

Dans le même temps, les questions d'emploi constituent une préoccupation quotidienne des pays d'Afrique subsaharienne dans le contexte ambiant de lutte contre la pauvreté. En effet, les questions d'emploi peuvent jouer un rôle crucial dans les SRP car elles constituent, à côté de la croissance, de la stabilité des prix et de l'équilibre extérieur, l'un des quatre objectifs majeurs de la politique économique. La baisse du taux de chômage est souvent associée à une augmentation de la croissance économique. La promotion de l'emploi décent en faveur des pauvres constitue le meilleur canal de redistribution des fruits de cette croissance de façon à assurer une réduction durable des différentes formes de pauvreté.

Les analyses de l'emploi en rapport avec les SRP s'inscrivent dans l'optique de privation et des manques d'opportunités pour la satisfaction de certains besoins essentiels. En particulier, le chômage correspond à un manque d'opportunités d'accès à l'emploi, tandis que le sous-emploi traduit une insuffisance des revenus (pauvreté monétaire) maintenant les populations concernées dans une « trappe de pauvreté ».

II.2. Prise de conscience des questions de l'emploi et disponibilité des données

Le développement de l'emploi aurait dû constituer l'un des objectifs majeurs des SRP dans les pays d'Afrique subsaharienne, surtout dans le ce grand mouvement de la mondialisation du marché du travail caractérisée par une grande mobilité de la main-d'œuvre. Pourtant, les questions d'emploi et leurs caractéristiques ont été jusqu'ici éludées ou peu traitées dans les DSRP des pays africains. Rares sont ceux qui disposent d'un axe stratégique spécifique sur l'emploi et pauvreté.

Cependant, on note une prise de conscience croissante de la nécessité de développer et d'intégrer un tel axe de la part de certains Etats² ainsi que des partenaires techniques et financiers. La mise en œuvre d'une telle idée ne sera pas aisée, d'autant que :

- dans la pratique, les questions d'emploi sont souvent traitées de façon transversale par plusieurs domaines ou institutions (Ministère de l'emploi ou du travail, Ministère de la fonction publique, Fonds national de l'emploi, etc.) ;
- les données d'emploi sont souvent rares, parcellaires et peu comparables : celles issues des sources administratives ne couvrent que certains secteurs et sont incomplètes ; les données d'enquêtes proviennent rarement des enquêtes spécifiques sur l'emploi et donc, appréhendent mal ces questions ;
- l'existence de plusieurs institutions dans chaque pays chargées du système d'information sur emploi pose le problème de leur coordination (INS, Observatoires, Agences de la promotion de l'emploi, Ministère de l'emploi, etc.).

D'où les questions suivantes qui se posent dans cette perspective :

1. qu'est-ce qui est concrètement fait jusqu'ici en matière de prise en compte des questions d'emploi dans les SRP ?
2. qu'y a-t-il lieu de faire à court et à moyen terme pour mieux suivre les questions d'emploi, facteur clé du développement et partant, de la lutte contre la pauvreté ?
3. quelles instances pour le suivi des questions de l'emploi (INS, Ministère du travail, Observatoires de l'emploi ou autres structures) ?
4. quels moyens pour collecter l'information (Enquêtes, recensements, données administratives sur le marché du travail, etc.) et quel rythme de production des données ?

II.3. Place de l'emploi dans le suivi et évaluation des DSRP

Dans la pratique, en dehors d'une description succincte des mécanismes institutionnels de suivi et évaluation à mettre en œuvre, les DSRP déclinent aussi un programme d'actions généralement budgétisé, se résumant en une énumération des opérations de collecte, des indicateurs à produire, des échéances et des structures responsables. Les DSRP propose une liste minimale d'indicateurs à produire régulièrement dans le cadre du suivi et évaluation de la pauvreté, compte tenu en principe de ses priorités dans ce domaine et de ses capacités. Les pays n'en proposent qu'un nombre limité étant donné que cette liste constitue un engagement à honorer, dont la réalisation est contrôlée par les partenaires au développement.

De l'état des lieux des systèmes d'information pour le suivi des DSRP et des OMD, réalisé par AFRISTAT en 2004, seuls le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Mali, le Rwanda, et Sao Tomé et Principe ont retenus des indicateurs relatifs à l'emploi dans la liste minimum des indicateurs prioritaires de suivi et évaluation de la pauvreté.

La quasi totalité des indicateurs retenus dans le domaine de l'emploi pour le suivi de la pauvreté sont des indicateurs d'impacts (taux de chômage, taux d'activité, salaire moyen) ; les indicateurs de

² Réunion des Ministres africains chargés du travail et de l'emploi de 2002 et Sommet extraordinaire des chefs d'Etats et de Gouvernements de 2004 à Ouagadougou sur le thème "l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique"

moyens (dépenses de programmes ou de projets de promotion de l'emploi) et les indicateurs de résultats (nombre de structures créées, liste de projets mis en œuvre, nombre d'emplois créés) figurent rarement parmi ces priorités. Les indicateurs d'appréciation (pourcentage d'utilisateurs satisfaits par programme) sont quant à eux totalement oubliés.

Les pays, ayant réservé un axe spécifique ou tout au moins un domaine prioritaire d'un axe stratégique de leur DSRP à l'emploi, s'intéressent à la mise en place ou à l'amélioration du système national d'information sur l'emploi pour les besoins de suivi et évaluation des programmes d'actions. Les responsabilités de l'Observatoire de l'emploi et l'Institut national de la statistique y sont aussi précisées, concernant la mise en œuvre des opérations de collecte et de production des indicateurs dans le domaine de l'emploi.

Les indicateurs les plus souvent utilisés découlent des concepts analysés plus haut. Ces indicateurs permettent de mesurer les niveaux de participation à l'activité économique des personnes en âge de travailler (taux d'activité) et les charges qui pèsent sur chaque actif occupé (taux de dépendance économique), les taux d'emploi et de chômage ou de sous emploi (visible, invisible), les taux de pluriactivités, l'importance du secteur informel (pourcentage des emplois du secteur informel), les modes de rémunération (taux de salarisation) et les niveaux des revenus d'activité (revenu moyen et revenu médian).

II.4. CRESMIC

Le développement des SRP a en effet engendré un engouement pour les statistiques sociales. Une grande part des ressources matérielles et financières ont été investies pour la production de données sur les conditions de vie des populations. Ceci s'est développé au détriment des autres domaines de la production statistique. Or, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement ont davantage besoin d'un mécanisme heuristique de production statistique que de résultats parcellaires par domaine.

La statistique est devenue un élément de la gouvernance, par conséquent une ressource des politiques de développement. Ainsi, son développement s'inscrit dans la durée et incombe avant tout au pouvoir politique national. Pour qu'un système d'information soit efficace, des investissements doivent être consentis afin de s'assurer que les données nécessaires soient disponibles et à temps. La complexité des relations entre les différents acteurs, observées au niveau du système ainsi que la rareté des ressources imposent la mise en place de Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

Il s'agit notamment de doter les SSN de compétences nécessaires en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des résultats, et de limiter la mobilité du personnel qui caractérise de nos jours les SNS. C'est pourquoi AFRSTAT a développé le Cadre de référence et le support méthodologique minimum commun pour la conception et la mise en œuvre d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC). Cette approche système d'information³ se fonde sur une démarche fédératrice des expériences des pays en matière de production statistique. Elle est analysée en profondeur afin de répondre aux orientations stratégiques de chaque pays. Ainsi, le

³ Le système d'information est un ensemble d'éléments et de procédures étroitement liés ayant pour but de fournir des renseignements et des informations statistiques permettant le suivi de l'état de la situation économique et sociale d'un pays. Il contribue à l'amélioration de l'administration et de la gestion de la vie politique, sociale et économique.

CRESMIC propose un système d'information qui s'articule autour de trois sous-système et quatre dimensions.

S'agissant des trois sous-systèmes d'information, ils se déclinent comme suit :

- i. **le sous-système de suivi de la pauvreté⁴** : Il s'agit de la production systématique d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'information de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans les SRP/OMD.
- ii. **le sous-système de suivi de l'exécution des projets et programmes** : Il s'agit principalement d'indicateurs macro-économiques et financiers à produire tant au niveau central que local, basés sur les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) à établir par le Ministère de l'Economie et des Finances.
- iii. **le sous-système pour les évaluations d'impacts** des politiques ou programmes initiés : Ces éléments ont un champ plus restreint et ont pour objectif de mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement porté les résultats attendus.

Quant aux dimensions, quatre ont ainsi été identifiées pour la mise en place d'un SIRP opérationnel :

- i. **la dimension ressources humaines** : il s'agit de mobiliser les techniciens et de promouvoir un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines compétentes et qualifiées. Dans un premier temps, un rôle multiple (de la collecte des données de base à la validation finale des résultats analysés) est à envisager pour les services statistiques ou administratifs impliqués dans le suivi des SRP/OMD. Ensuite, une spécialisation des différentes structures peut être opérée.
- ii. **la dimension institutionnelle** : elle consiste à animer le réseau des intervenants institutionnels pour que l'information puisse circuler de façon optimale. C'est à ce niveau que sont gérées les questions liées au financement du système, à court et moyen termes, assurant la pérennisation des outils développés. Ces activités sont à impulser par une cellule de coordination comme le Conseil national de la Statistique.
- iii. **la dimension spatiale** : elle représente le « cahier des charges » du système d'information (la base de données sur la pauvreté) qui doit spécifier les données à collecter et l'organisation de l'information pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc. ainsi que les niveaux de désagrégation à retenir.
- iv. **la dimension temporelle** : La dynamique que sous-tend cette dimension se réfère à l'obligation de rendre compte régulièrement, et de mesurer le rythme des changements intervenus par rapport aux objectifs visés. Cela suppose la production périodique d'un rapport d'avancement des activités à diffuser à l'ensemble des parties prenantes intégrant leurs éventuels feedbacks.

Les statistiques d'offre d'emplois sont produites à partir de sources administratives (INSS, Ministère Fonction Publique) ou comme sous-produit des enquêtes entreprises. Celles relatives à la demande, proviennent des enquêtes ménages ou des agences de placement.

⁴ L'approche monétaire, l'approche des besoins essentiels, l'approche par les capacités ou opportunités et l'approche par l'exclusion sociale [Cogneau, Dumont et al., 1996 ; Streeten, Burki et al., 1981 ; Lipton et Ravallion, 1995 ; Sen, 1983, 1993, 1997]

Pour ce qui est des indicateurs proposés, le CRESMIC n'en retient que cinq en privilégiant les sources d'enquêtes pour les renseigner. Ainsi, les indicateurs suivants et leurs sources ont été proposés dans le CRESMIC :

	Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Indicateurs emploi			
1	Taux d'activité	RGPH	10 ans
		Enquête conditions de vie	5 ans
		Enquête 1-2	2 ans
		QUIBB	2 ans
2	Taux de chômage	RGPH	10 ans
		Enquête conditions de vie	5 ans
		Enquête 1-2	2 ans
		QUIBB	2 ans
3	Taux d'informalité	Enquête conditions de vie	5 ans
		Enquête 1-2	2 ans
4	Taux de sous-emploi	Enquête 1-2	2 ans
5	Proportion des enfants de 6 à 14 ans exerçant une activité économique	RGPH	10 ans
		Enquête conditions de vie	5 ans
		Enquête 1-2	2 ans
		QUIBB	2 ans
6	Pourcentage de femmes salariées non agricoles	RGPH	10 ans
		Enquête conditions de vie	5 ans
		Enquête 1-2	2 ans
		QUIBB	2 ans

Pour chacun de ces indicateurs, le CRESMIC donne la définition :

	Indicateurs	Définitions
Emploi		
1	Taux d'activité	Rapport entre la population active et la population en âge de travailler.
2	Taux de chômage	Rapport entre le nombre de chômeurs (personnes qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, qui sont disponibles pour travailler, et s'efforcent de trouver un emploi) et la population active.
3	Taux d'informalité	Rapport entre le nombre d'emplois dans le secteur informel et le nombre total d'emplois dans le secteur non agricole.
4	Taux de sous-emploi en milieu urbain	Rapport du nombre de chômeurs et d'actifs occupés du milieu urbain en situation de sous-emploi visible (personnes pourvues d'un emploi, salarié ou non, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail) ou invisible (actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum horaire) à la population active urbaine.
5	Proportion des enfants de 6 à 14 ans exerçant une activité économique	Rapport entre le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans exerçant une activité économique (production de biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature, ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial).
6	Pourcentage de femmes salariées non agricoles	Rapport entre le nombre de femmes salariées dans le secteur non agricole et le nombre total de salariés dans le secteur non agricole.

Les OMD ne propose seulement deux indicateurs sur l'emploi. Il s'agit du taux de chômage des 15 à 24 ans et du pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole.

III. Pistes d'amélioration de la situation de l'emploi dans les SRP

Il s'agit d'identifier quelques pistes d'amélioration de l'intégration de l'emploi dans les SRP au vu des informations et des analyses faites afin de mieux adapter le contexte et les besoins des populations dans le diagnostic de la situation socio-économique.

III.1. Diagnostics détaillés, pertinents et adaptés aux contextes

Mettre davantage en valeur les informations disponibles sur l'emploi et la pauvreté

A cet effet, en plus de poser des analyses préliminaires plus larges (exploitant le maximum des variables), il y a lieu d'entreprendre un plus grand nombre d'analyses pointues de ces informations disponibles ; faisant par exemple appel aux techniques d'analyses multidimensionnelles de données, à la modélisation économétrique à but explicatif ou prédictif, et à d'autres expertises multidisciplinaires.

Une batterie hiérarchisée d'indicateurs est indispensable pour mieux appréhender les diverses facettes des problèmes de l'emploi en rapport avec la pauvreté, et devrait être régulièrement produits compte tenu des capacités de l'appareil statistique national.

III.2. Production et analyse régulières des données sur le marché de l'emploi

A côté des données structurantes issues des recensements démographiques et des bilans emploi, les dispositifs d'enquête d'envergure nationale articulés en plusieurs phases, et mis en œuvre avec une fréquence régulière, sont indispensables pour le suivi du marché de l'emploi dans un contexte de lutte contre la pauvreté. Ainsi, on peut imaginer un dispositif intégrant une enquête emploi auprès du secteur informel et des entreprises du secteur moderne. Ce dispositif reposera sur l'articulation mise en œuvre dans les enquêtes mixtes (de type 1-2-3 par exemple) complété par une enquête annuelle auprès des employeurs du secteur moderne. Pour compléter les données recueillies auprès des ménages et des unités de production informelles (UPI), il importe d'en collecter aussi régulièrement d'autres auprès des administrations publiques et des entreprises privées formelles. Pour cela, il convient de disposer d'un bon répertoire des entreprises et des administrations.

Les données sur l'offre d'emploi et ses caractéristiques sont indispensables pour connaître les besoins en main-d'œuvre du secteur formel de l'économie et ses relations avec le secteur informel (sous-traitance). Elles peuvent être obtenues en combinant l'exploitation des sources administratives (fichiers du personnel des administrations publiques, déclarations statistiques et fiscales, etc.) avec des enquêtes auprès des entreprises modernes.

III.3. Mise en place d'un réseau permanent d'institutions bien coordonné

Ce réseau d'institutions devrait comprendre :

- un point focal, par exemple un Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF), jouant le rôle de chef de file du système et placé sous la tutelle administrative du Ministère chargé de l'emploi ;

- des institutions satellites, à savoir l'Institut national de la statistique (INS), coresponsable technique du système avec l'ONEF, et les services statistiques des Directions régionales du Ministère chargé de l'emploi, du Ministère de la fonction publique, des Collectivités territoriales décentralisées, de la Caisse nationale de prévoyance sociale, des Agences publiques de placement : Fonds national de l'emploi (FNE), Bureau de la main d'œuvre (BMO); des agences privées de placement, des organisations patronales et des organisations syndicales.

III.4. Pistes à explorer pour les prochaines SRP

Deux outils techniques sont susceptibles de jouer un rôle novateur dans les politiques de développement et méritent d'être expérimentés dans les pays africains. Il s'agit de :

a) Un outil d'évaluation d'impact en matière d'emploi/pauvreté (les simulations)

Il s'agit de techniques reposant sur des méthodes à base de modèles économétriques qui, malgré un certain nombre de limites (conditions d'application, absence de groupe témoins, etc.) permettraient de mieux prévoir l'impact des politiques et de choisir entre plusieurs alternatives possibles celles permettant de mieux atteindre les objectifs fixés.

b) Un outil de valorisation des données sur l'emploi aux fins d'aménagement du territoire

La disponibilité croissante des données sur l'emploi à l'échelon national et désagrégable par région et branche d'activité constitue une opportunité à saisir pour améliorer les politiques d'aménagement du territoire.

IV. Conclusion et recommandations

Il ressort de cette communication que les politiques de l'emploi jouent un rôle central dans les SRP des pays d'Afrique subsaharienne où le facteur travail reste prépondérant, en dépit des problèmes de qualité et de mauvaise utilisation de cette ressource.

Le processus DSRP est progressif et itératif. Ceci s'explique par la complexité du phénomène de la pauvreté. Les résultats du suivi et évaluation qui informent sur les niveaux d'atteinte des objectifs peuvent imposer une révision des cibles, des objectifs et même des programmes et projets sans pour autant introduire une modification dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté. Le suivi de la pauvreté n'est qu'un des maillons du système statistique dans son ensemble et la réflexion doit être globale. Le SSN doit être à même de produire les statistiques courantes sans lesquelles le suivi de la pauvreté ne serait que partiel.

L'essentiel de la demande statistique pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages provient de deux documents cadres :

- les OMD ont été adoptés par l'ensemble de la communauté internationale se déclinent en huit objectifs, dix-huit cibles et quarante-huit indicateurs. La demande issue de ces objectifs est clairement exprimée. Les difficultés que l'on rencontre dans les pays résident dans l'interprétation exacte de certains concepts.

- les DSRP sont élaborés de façon consensuelle par le Gouvernement, la société civile et les partenaires au développement. Ces DSRP constituent le cadre de référence de toute la politique socio-économique des Etats.

IV.1. Recommandations d'ordres technique et institutionnel

- Mettre en place un système national d'information adéquat pour le suivi de l'emploi en rapport avec la pauvreté, avec un point focal (l'Observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle) travaillant en synergie avec l'INS et les autres structures publiques ou privées du réseau d'information sur le marché du travail. La réalisation de cet objectif suppose :
 1. un cadre institutionnel et un cadre organique régissant ce système, définissant les missions et le rôle des différents intervenants ;
 2. une gestion dynamisée du système national d'information sur l'emploi, vers la complémentarité des deux institutions centrales auxquelles devront s'ajouter les services statistiques du Ministère chargé de l'agriculture et des activités du monde rural.
- Poser à dates régulières des diagnostics précis, c'est-à-dire avoir des données et des analyses pertinentes sur la situation du moment et les perspectives du marché du travail en relation avec le phénomène de la pauvreté. Ces diagnostics devront aborder les aspects quantitatif et qualitatif, aussi bien au niveau micro (ménages, employeurs) qu'aux niveaux méso (communautés, branche d'activité) et macroéconomique. Ils permettront de connaître l'offre et la demande d'emploi ainsi que leurs caractéristiques (l'environnement, les acteurs, les formations et métiers, etc.) afin d'en dresser le bilan, d'identifier les catégories de population les plus vulnérables, leur localisation, leurs besoins, les possibilités d'insertion, etc. A cette fin, il conviendra de :
 1. mettre en place un dispositif de collecte efficace systématique pour suivre l'évolution du marché du travail ; le socle de ce dispositif étant constitué d'une série d'enquêtes périodiquement répétées par panels (à l'exemple des enquêtes de type 1-2-3, avec en plus du modèle classique en phase 2 une enquête agricole pour le milieu rural) et à dates fixes, et complétées par des enquêtes auprès des entreprises formelles, les sources administratives, et des études monographiques ciblées ;
 2. retenir une batterie d'indicateurs cohérents, à calculer par région, par milieu de résidence, par sexe et âge, par branche et groupe-cible et dresser régulièrement le bilan de l'emploi ;
 3. recourir au besoin à l'expertise des organismes nationaux (INS, Institutions de recherche) ou internationaux pour les analyses plus approfondies, la modélisation et les simulations en matière d'emploi et de pauvreté.

IV.2. Recommandations d'ordre politique

- Elaborer et mettre en oeuvre une politique cohérente en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté afin de prendre en compte les spécificités en matière d'emploi et de formation dans les SRP. Dans ce cadre, les orientations suivantes sont proposées :

1. définir les objectifs quantifiés à atteindre à court, moyen et long terme en matière de l'emploi ;
 2. élaborer les mécanismes de suivi et évaluation et définir le mode de révision éventuelle de la politique retenue.
- Identifier et mettre en place des programmes prioritaires et ciblés pour le développement de l'emploi, en privilégiant les aspects quantitatifs (création d'emplois) tout en maintenant les aspects qualitatifs (promotion d'un travail décent). A cet effet :
 1. les programmes et projets d'investissement à haute intensité de main d'œuvre devront être identifiés sur la base des coûts-avantages ;
 2. les programmes de renforcement des capacités des personnes travaillant dans le secteur informel et les micro-entreprises, notamment de formation en techniques élémentaires de comptabilité et de gestion ;
 3. les programmes de promotion de l'accès au crédit d'investissement, de promotion du droit du travail et de la sécurité sociale, doivent être initiés.
 - Prendre un ensemble de mesures d'accompagnement de cette politique. Il s'agira notamment :
 1. de rechercher les financements nécessaires pour soutenir la politique proposée ;
 2. de mettre en place un cadre juridique et réglementaire rigoureux et cohérent (code du travail, code d'investissement, salaires minimum, mesures d'incitation à l'investissement, définition des objectifs des projets et programmes, etc.) ;
 3. de favoriser le dialogue social tripartite permanent entre l'Etat, les employeurs et les travailleurs et mieux impliquer la société civile dans l'identification, la mise en oeuvre et le suivi des projets et programmes ;
 4. de mener des actions pour améliorer la santé des populations, et en particulier de la population active occupée;
 5. de relancer la demande intérieure et de conquérir de nouveaux marchés pour dynamiser la production des biens et services et la création d'emplois induits.

Bibliographie

AFRISTAT (février 2006) : Cadre de référence et un support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD.

Site : www.afristat.org

AFRISTAT (octobre 2004) : Etat des lieux sur l'architecture des systèmes d'information de suivi des DSRP et des OMD dans les pays francophones d'Afrique au sud du Sahara. Document de travail.

AFRISTAT (mars 2005) : Synthèse de l'état des lieux sur l'architecture des systèmes d'information de suivi des DSRP et des OMD dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne. Document de travail.

Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté

Site : www.worldbank.org/poverty/strategies/

Banque mondiale : Evaluation de l'impact des projets de développement sur la pauvreté, manuel à l'attention des praticiens

Site : siteresources.worldbank.org/INTISPMA/Resources/Impact-Evaluation--French-/iehandbook_fr_ch1.pdf

Banque mondiale : Stratégies de réduction de la pauvreté, Recueil de référence.

Site : www.worldbank.org/poverty/french/strategies/

Banque mondiale : Suivi et évaluation, quelques outils, méthodes et approches.

Site : www.worldbank.org/oed/ecd/

Banque mondiale - FMI : Lignes directrices pour l'évaluation conjointe par les services de la Banque et du FMI du Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Site : www.worldbank.org/poverty/french/strategies/